



## Congé individuel de formation

Par **LILI77**, le **16/05/2012 à 19:01**

Bonjour,

Mon congé individuel de formation se termine le 13 juillet 2012. J'avais entrepris de faire celui-ci suite à une inaptitude à mon poste de travail (station debout/opération du genou).

Cette semaine, j'ai envoyé une lettre avec A.R à mon DRH afin de lui informer quelle sera la suite après la formation. Celui-ci m'a répondu qu'il n'y avait aucun poste en relation directe avec ma formation et la société ne dispose pas d'activité de conception ou de création. Ensuite, il m'a informé que si celui-ci venait à être créé, qu'il ne manquerait pas de me le dire.

Que dois-je faire, sachant que celui-ci attend mon retour après la formation.

Bonne réception du message

Par **pat76**, le **16/05/2012 à 19:20**

Bonjour

Vous demanderez à votre employeur de vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail pour le 15 juillet (le 14 est férié).

A moins que vous ne soyez en congés payés à cette date?

Vous faites votre demande par courrier recommandé avec avis de réception.

Vous précisez simplement que c'est au visa de l'article R 4624-18 que vous faites votre demande.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous n'avez pas à préciser de motif, secret médical et de la vie privée oblige.